

Le leader du gouvernement à la Chambre refuse-t-il le consentement unanime? S'il le fait, le débat se déroulera-t-il à 8 heures ce soir ou, tout bien considéré, pourrait-il y avoir consultation entre les leaders des partis à la Chambre? L'argument voulant que des négociations soient présentement en cours nous paraît valable, mais puisqu'on a soulevé la question, il vaudrait peut-être mieux la régler le plus tôt possible. À défaut du consentement pour la tenue du débat à 5 heures, il nous faudra probablement le prévoir pour 6, 7 ou 8 heures. Monsieur l'Orateur, je reçois une foule de conseils et il a été proposé que, s'il nous faut nous entendre à ce sujet, il serait peut-être même mieux d'opter pour 4 heures que pour 5 heures.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant donné l'urgence et la gravité de la situation, j'estime qu'un débat devrait avoir lieu le plus tôt possible sur ce sujet. Quant à entreprendre ce débat à cinq heures, ne serait-il pas possible, si les travaux de la Chambre progressaient assez rapidement, de le commencer un peu plus tôt?

[Traduction]

M. l'Orateur: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme, de toute évidence, il n'y a pas unanimité, la présidence doit s'en tenir au Règlement. Le Règlement ne confère pas à la présidence le pouvoir de fixer le débat à 4 heures ou à 5 heures, à moins d'un consentement unanime. Il faudrait que les chefs des partis parviennent à un accord.

J'ai bon espoir que les chefs des partis pourront se réunir dans le courant de l'après-midi pour s'entendre sur un moment plus opportun, le plus tôt possible aujourd'hui même. Toutefois, pour le cas où il n'y aurait pas unanimité et compte tenu des observations faites par le leader conservateur, il me semblerait que le débat devrait avoir lieu à 8 heures ce soir.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas eu l'impression que le leader du gouvernement à la Chambre refusait son consentement. J'ai cru qu'il se bornait à exprimer une préférence. Peut-il dire à la Chambre s'il rejette l'idée d'un débat aujourd'hui.

M. l'Orateur: J'accepte la suggestion de l'honorable député de York-Sud. Peut-être serait-il bon que le leader du gouvernement à la Chambre exprime son opinion.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le Règlement, je ne peux refuser mon assentiment. Le moment du débat est laissé à votre discrétion. Si les députés insistent pour que le débat ait lieu cet après-midi à quatre heures ou à cinq heures, je suis tout à fait disposé à accepter votre décision. Je ne refuse rien; je me contente de déclarer clairement que les négociations se poursuivent et que l'utilité d'un débat me paraît douteuse.

M. l'Orateur: L'honorable représentant se rend compte que le consentement dont je parle touchait la possibilité d'un débat à une heure autre que huit heures. Le Règlement n'autorise l'Orateur à permettre un débat qu'à huit heures lorsque la motion est faite un mercredi. Ce n'est que par consentement unanime des députés que je pourrais le transgresser.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: À l'ordre, je vous prie. Les députés savent sans aucun doute que la présidence a consulté ses conseillers et a passé beaucoup de temps à étudier tous les aspects du problème. Je voulais être absolument équitable à l'égard de tous les députés et lorsque je parlais de consentement unanime je voulais dire que nous ne pouvons avoir de débat aujourd'hui à une autre heure que huit heures sans le consentement unanime de l'ensemble des députés. C'est pourquoi j'ai suggéré, ce consentement n'ayant pas été évident, que le débat ait lieu à huit heures et que je prenne l'initiative d'inviter les leaders de la Chambre à se réunir. Si tous les députés le désirent, je prendrai l'initiative de rassembler les leaders dans mon bureau afin de déterminer si, compte tenu de l'urgence du sujet, il ne serait pas possible que le débat ait lieu à quatre ou cinq heures plutôt qu'à huit heures.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, dans l'optique gouvernementale il me paraîtrait raisonnable qu'on permette aux négociations de se poursuivre. Elles devraient commencer vers 4 h. 30 de l'après-midi. On peut donc espérer une solution avant huit heures. Il me semble plus raisonnable de fixer le débat à huit heures étant donné les facteurs en jeu.